

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Pont de Couzon-au-Mont-d'Or :  
La Métropole abaisse la limitation de hauteur à 2 mètres  
pour empêcher les intrusions de véhicules hors gabarit et préserver l'ouvrage**

**Du 19 au 21 février, la Métropole de Lyon va installer des portiques d'accès, limitant la hauteur à 2 mètres, de part d'autre du pont de Couzon-au-Mont-d'Or. Étant donné la faible largeur de la chaussée, ces interventions entraîneront la fermeture complète de l'ouvrage pour les automobilistes. L'accès pour les vélos et les piétons sera maintenu.**

Pendant toute la durée de fermeture, les flux automobiles seront déviés par le pont de Neuville-sur-Saône et le pont Général Leclerc (Fontaines-sur-Saône). À partir du 22 février, seuls les véhicules mesurant moins de 2 mètres de haut seront autorisés à franchir l'ouvrage.

En 2021, ce pont suspendu du XIX<sup>e</sup> siècle avait été fortement endommagé après le passage d'un poids lourd de 30 tonnes, alors même que le tonnage sur l'ouvrage était limité à 3,5 tonnes. En septembre, la Métropole de Lyon a décidé de sécuriser le franchissement du pont en limitant la hauteur des véhicules à 2,50 mètres. Il s'avère que le portique mis en place a été heurté plus d'une vingtaine de fois depuis son installation. Ces incidents nécessitent parfois des réparations entraînant la fermeture du pont, ce qui pénalise fortement les usagers qui souhaitent l'emprunter.

Pour prévenir l'intrusion des véhicules hors gabarit sur le pont, la Métropole de Lyon a décidé de limiter la hauteur à 2 mètres de manière à autoriser le franchissement uniquement aux voitures. Un dispositif de portique avec barre suspendue sera installé pour alerter les usagers hors-gabarit. L'objectif est de préserver l'ouvrage en interdisant le franchissement de véhicules non-adaptés.

**Contact presse**

Léa Cordonier – Mail. [lcordonier@grandlyon.com](mailto:lcordonier@grandlyon.com) – Tél. 06 98 73 61 96